

Interview de M. Pierre MAUROY, Premier Ministre

QUESTIONS

=====

- 1 - Si la Région devient une "collectivité territoriale de plein exercice", exercera-t-elle les mêmes compétences que le département ou la commune ? Comment comptez-vous répartir les compétences entre les trois collectivités ? Quelle sera la spécificité de chacune ? La décentralisation souhaitée ne risque-t-elle pas de conduire à un échelon et à des lourdeurs administratives supplémentaires ?
- 2 - Plus précisément, comment s'articuleront les grands services régionaux, correspondant à un espace économique, et les services départementaux ?
- 3 - Quel sera le rôle du Président de l'exécutif régional au regard de celui du représentant de l'Etat, préfet ou commissaire de la République ? Sera-t-il comparable à celui d'un maire dans sa commune ?
- 4 - Que deviendra le Comité Economique et Social régional ? Des changements seront-ils apportés dans sa composition et son rôle ?
- 5 - Quels seront les pouvoirs et les moyens des assemblées régionales en matière de politique industrielle et d'emploi ?
- 6 - Dans le cadre de la nouvelle politique énergétique, le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour relancer l'extraction du charbon dans notre bassin Nord - Pas-de-Calais ? Est-il possible de poursuivre l'exploitation, jusqu'à quand, et avec quels moyens (embauches) ? L'objectif de maintenir la production à cinq millions de tonnes est-il maintenu, alors qu'à la fin de cette année elle devrait tomber à quatre millions ?
- 7 - Quelle politique industrielle le gouvernement va-t-il adopter pour le textile ? Prendra-t-on des mesures pour limiter le volume des importations ? Que deviendra plus précisément le secteur textile de Rhône-Poulenc (entreprise "nationalisable") ? Quelles solutions envisage-t-on pour Boussac Saint-Frères ?
- 8 - Quelles mesures compte prendre le gouvernement pour un retour à la normale du coût du crédit dont les taux prohibitifs sont en train de paralyser l'économie régionale, et la consommation de produits "durables" (logement, voiture, électro-ménager) ?
- 9 - Quels rapports les régions frontalières seront-elles autorisées à entretenir avec les régions voisines les plus directes, dans le contexte européen ?

INTERVIEW NORD-ECLAIR

C'est bien volontiers que je réponds aux questions sur la décentralisation que NORD-ECLAIR a souhaité me poser la semaine même où commence à l'Assemblée Nationale le débat sur cette Loi qui a pour objectif de donner aux communes, aux départements et aux régions le pouvoir et les moyens de prendre des initiatives et d'assumer la responsabilités de leurs décisions.

Dès le premier texte déposé par le Gouvernement, la région est affirmée comme étant une collectivité territoriale -à l'image de ce que sont les communes et les départements- même si en droit cela ne sera effectivement qu'au jour où -en 1983 au plus tard- le Conseil Régional sera élu au suffrage universel direct.

En affirmant la Région comme collectivité territoriale, le Gouvernement a voulu que celle-ci participe au mouvement considérable qui affectera dès l'automne prochain les communes et les départements, puisqu'une fois votée, cette loi aura pour effet de supprimer les tutelles, de faire du Président de chaque Assemblée, un exécutif élu et de transformer profondément le rôle des Préfets puisque, devenus Commissaires de la République, ceux-ci représenteront officiellement le Gouvernement dans l'ensemble de ses prérogatives.

Comme vous le savez -et le programme de travail établi par Monsieur Gaston DEFFERRE, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est précis sur ce point- au projet de Loi qui sera adopté à l'automne succèdera, quelques mois plus tard, un projet de Loi sur la répartition des compétences et des moyens des différentes collectivités.

Ne préjugeons pas dans le détail de ce que sera la délimitation des compétences, celle-ci devant faire l'objet de nombreuses

.../...

études et de multiples consultations. Néanmoins, j'ai déjà eu l'occasion d'affirmer que la commune devait pouvoir, en pleine responsabilité, s'occuper du quotidien de la vie des habitants ; les départements devant avoir -comme c'est déjà en partie le cas aujourd'hui- un rôle déterminant dans les domaines des affaires sociales et d'un certain nombre d'équipements collectifs en santé, en éducation... la région étant, par excellence, le lieu de la planification et de l'intervention économique.

Si chaque niveau connaît très exactement ses compétences et dispose effectivement des moyens financiers, techniques, humains de les assumer, il n'y a aucune raison de craindre des lourdeurs administratives supplémentaires ; bien au contraire, le pouvoir de décision étant rapproché du lieu où se posent les problèmes, les décisions devraient être plus rapides et les moyens mis en oeuvre plus adaptés.

- 2) Certes, cette nouvelle répartition des compétences entraînera nécessairement une nouvelle organisation des services au niveau régional et au niveau départemental. Celle-ci ne pourra être décidée qu'en fonction des attributions précises de chaque niveau et après consultation des organisations syndicales, l'ensemble s'effectuant dans le respect des textes régissant la fonction publique.

Pour l'instant, les dispositions prévues par le projet de Loi pendant la période d'entrée en vigueur des nouveaux textes permettront aux exécutifs élus au niveau du département et de la Région de pouvoir bénéficier des services de l'Etat dont le Commissaire de la République assumera la responsabilité effective.

En perspective et conformément aux réflexions et consultations qui sont et seront entreprises, il faut savoir que la décentralisation, pour être réelle, suppose que le pouvoir de décision cesse d'appartenir à l'anonymat de bureaux parisiens d'une part et que, d'autre part, soit effectuée une revalorisation de la fonction publique locale permettant d'assurer, par le biais de "passerelles" à définir, une équivalence effective avec la fonction

publique d'Etat jusqu'ici trop souvent considérée comme le seul cadre "noble".

- 3) Dès l'adoption du texte actuellement débattu et plus encore après que les Conseils Régionaux aient été élus au suffrage universel, votre parallèle entre le rôle du Maire au niveau de la commune et du Président du Conseil Régional au niveau de la Région se justifie totalement. Afin de progresser de manière significative dans cette direction, et bien que la région demeure pour l'instant un établissement public, le Gouvernement a voulu dès l'actuel projet de Loi étendre de manière importante le domaine de compétence des régions en matière économique, culturelle, en matière d'aménagement du territoire... en autorisant en outre la prise en compte de dépenses de fonctionnement.

Pour tous ceux qui ont avec nous suivi l'évolution de l'Etablissement Public Régional dans le Nord - Pas-de-Calais et approuvé les initiatives prises par le Conseil Régional, il faut dire que les nouvelles dispositions rendront possible de plein droit ce qui n'était jusqu'à présent que toléré et encourageront des initiatives nouvelles.

A côté de ce pouvoir d'initiative et de décision reconnu au Conseil Régional et à son Président, le Commissaire de la République aura comme tâche première de représenter l'Etat, de garantir la légalité des décisions prises - ~~et~~ il lui sera possible de faire appel le cas échéant pour illégalité devant les juridictions compétentes- mais aussi d'assister les collectivités territoriales si cela est nécessaire dans la réalisation de leurs projets.

- 4) En instituant dans chaque région un Comité Economique et Social Régional, la Loi de 1972 a voulu associer à la vie régionale l'ensemble des représentants économiques, sociaux et culturels d'une région. J'estime, en ce qui me concerne, qu'il s'agit d'un progrès et qu'il n'y a pas lieu de le remettre en cause. Toutefois il faut être clair sur deux points : le premier est que le pouvoir de décision appartenant au Conseil Régional, il faut veiller à ce

que le Comité Economique et Social puisse exercer pleinement le rôle d'Assemblée consultative, qu'il soit en mesure d'émettre des avis sur toute question qu'il jugera d'intérêt régional.

Le second point relatif aux Comités Economiques et Sociaux Régionaux qui mérite d'être examiné attentivement est leur représentativité. Tels qu'ils existent actuellement on est contraint de constater la trop faible représentativité syndicale, les limitations de fait imposées à la représentation des mouvements associatifs, l'absence bien souvent de secteurs comme la coopération, l'épargne ou la consommation, l'absence bien souvent de certaines activités régionales spécifiques. Sans préjuger de ce que seront les décisions prises prochainement, je souhaite qu'elles aillent dans le sens d'une plus grande représentativité des Conseils Economiques et Sociaux.

- 5) Sans doute est-il trop tôt pour évoquer dans le détail le pouvoir et les moyens des Conseils Régionaux en matière de politique industrielle et d'emploi : tout au plus pouvons-nous définir des orientations qui sont celles retenues actuellement par le Gouvernement.

Tout d'abord, nous veillerons à ce que les Régions soient étroitement associées à l'élaboration du Plan National. En effet, outre le fait qu'elles auront toute autorité pour ce qui est des plans régionaux, chaque région doit pouvoir exprimer son avis lors de l'élaboration du plan national. Comme vous pourrez le constater, et en dépit du délai très court qui lui est imposé, c'est déjà en ce sens que travaillera Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, pour la préparation du Plan qui couvrira les années 1982 et 1983.

Il convient ensuite de permettre aux Régions de suivre l'évolution des problèmes d'emploi et celle des activités des entreprises. Dans ce domaine, plus rien ne devrait s'opposer à ce que les régions votent des crédits d'étude.

Il faut enfin que les Conseils Régionaux puissent agir face aux implantations industrielles, aux problèmes d'entreprises en difficulté, aux moyens dont ont besoin les entreprises pour

développer. L'exemple vécu dans le Nord - Pas-de-Calais avec le Schéma Régional de Transport ou le programme "Habitat-Bâtiment", autant d'investissements régionaux qui débouchent directement sur l'activité industrielle ; les opérations menées par Monsieur Gaston DEFFERRE en Provence - Cote d'Azur, nous inclinent à penser que les Régions doivent être dotées d'une certaine capacité d'intervention.

Qu'il s'agisse de l'attribution d'un certain nombre de primes, de la contribution à la détermination de la carte des aides, ou de la participation des Etablissements Publics Régionaux, ^{aux S.D.R.} les Régions doivent pouvoir trouver dans ces domaines des occasions d'agir et de maîtriser mieux leur destin.

- 6) En matière énergétique, vous me permettrez de ne pas anticiper sur le débat qui se déroulera à l'automne au Parlement et au niveau de chaque région. Souvenez-vous ! des dizaines de fois le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais a réclamé ce débat national et régional afin de déterminer ce que peut être la politique énergétique au niveau national et au niveau du Nord - Pas-de-Calais.

Pour ma part, je ne reviens pas actuellement sur ce que j'affirmais en tant que Président du Conseil Régional : tout faire pour que le Bassin du Nord - Pas-de-Calais ne soit pas irrémédiablement condamné. Cet objectif nous l'avions alors fixé au cap des 5 Millions de tonnes par an pour 1981. Il importera dès lors de revoir avec les Charbonnages de France les dispositions susceptibles de permettre la réalisation de cet objectif.

- 7) J'ai demandé au Ministre de l'Industrie de me faire des propositions pour une véritable politique industrielle du textile et de l'habillement. Le Gouvernement en discutera en Septembre. Il est donc prématuré de décrire cette politique. Mais il est clair qu'elle devra comporter plusieurs thèmes : un thème "relance de la consommation", que nous avons à vrai dire déjà entamé dès le mois de Juin avec l'augmentation du SMIC et des prestations sociales ; un thème "modernisation" ayant pour objet de faciliter les investissements de nos entreprises pour maintenir leur

compétitivité, un thème sur le commerce extérieur, qui dépend en grande partie de l'évolution de la négociation sur le renouvellement de l'accord multifibres, sur lequel, vous le savez, la France a incité les autorités communautaires à prendre une position très ferme ; un thème "développements technologiques", appuyé sur les performances de nos centres techniques ; et, bien sûr, un thème "emploi" car l'évolution de l'emploi dans ce secteur doit être prévue et concertée. Bien entendu, nous ne nous priverons pas de l'outil que peut constituer le secteur nationalisé. Pour l'instant, le sort du secteur textile de Rhône-Poulenc sera étudié par le délégué du Gouvernement que nous avons placé auprès de cette entreprise, en liaison avec ses dirigeants. Je n'ai pas l'intention de brusquer les modifications de structures dans les groupes industriels nationalisés.

Au niveau international, vous le savez, le Gouvernement est tout particulièrement attentif aux dispositions relatives à l'accord multifibres soucieux de veiller à ce que celui-ci permette la réalisation de la politique industrielle souhaitée.

- 8) Comme vous le savez, je constate que le coût du crédit pour les entreprises et les particuliers décourage l'investissement et met en cause l'existence même de certaines entreprises.

Ainsi, le Gouvernement a-t-il, dès le mois de Juin arrêté une série de mesures afin de faciliter l'accès au crédit des P.M.E. : augmentation des enveloppes de prêts à taux bonifié à moyen et long terme, stabilisation du niveau de ces taux bonifiés, assouplissement des mesures d'encadrement du crédit.

Les banques vont décider de participer à cet effort en réduisant le coût des crédits commerciaux à court terme qu'elles accordent aux P.M.E.

J'ai conscience que ces mesures ne constituent qu'un palliatif : pour aller plus loin, il faut que le niveau des taux d'intérêt dans le monde, notamment aux Etats-Unis amorce un mouvement de baisse. Nous menons donc une action concertée avec nos partenaires européens en vue de convaincre le Gouvernement des Etats

sa politique est néfaste pour les économies européennes.

Comme vous le savez, ce sujet était à l'ordre du jour de la Conférence d'Ottawa, dont il nous faut espérer qu'elle aura pour conséquence une détente significative des taux d'intérêt dans le monde.

- 9) En me posant cette question vous ne pouvez m'empêcher de penser qu'il y a quelques années, le Président du Conseil Régional que j'étais se faisait "rappeler à l'ordre" par le Premier Ministre de l'époque pour avoir annoncé qu'il prendrait contact avec les autorités belges voisines.

Qu'il s'agisse du Nord - Pas-de-Calais ou des autres régions frontalières, il faut que chacun soit bien persuadé que ce n'est pas remettre en cause l'unité nationale que d'envisager des contacts entre régions limitrophes afin de confronter des calendriers de réalisation d'infrastructures, de comparer des projets d'aménagement ou de résoudre des problèmes touchant à la vie quotidienne des habitants. Ce n'est certes pas à un journal comme le vôtre que j'apprendrais cette vérité d'évidence puisque votre zone de diffusion se situe aussi bien en France qu'en Belgique.

Dès lors je ne vois pas ce qui empêcherait la Région Nord - Pas-de-Calais de prendre des contacts avec les régions belges limitrophes, sachant qu'en tout état de cause les choix essentiels devront demeurer conformes aux orientations du Plan National.
